



Formation pratique pour l'élaboration et la vente des macérats de bourgeons (Gemmothérapie) Du 23 au 25 Mars 2022 à Chanteix (19)

Objectifs pédagogiques

Apprendre à reconnaître, cueillir, transformer et vendre des macérats de bourgeons dans le contexte réglementaire des compléments alimentaires. La formation s'intéressera particulièrement aux macérats concentrés de bourgeons.

Public visé

Producteurs.trices de PPAM installé.e.s, en accord avec le cahier des charges SIMPLES.

Prérequis : Aucun.

Intervenant : Julien Barathaud, paysan herboriste SIMPLES et Nathalie Macé, naturopathe et formatrice à l'école des plantes

Lieu, Dates et Horaires

Le 23 au 25 mars 2022 de 9h à 17h30 (9h30 à 18h le premier jour)
Au gîte « la Belle Verte » et sur la ferme Melilotus, 19 330 Chanteix

Déroulé

Jour 1

Théorie : Introduction : historique, définition de la gemmothérapie, intérêt, composition, contre-indication, différentes formes galéniques et leur posologie

Botanique : reconnaissance de bourgeons sur le terrain, approche de l'arbre dans son environnement

Jour 2

Théorie : mode opératoire, transformations, choix des stations et dates de cueillette - Aspects réglementaires relatifs à la production, la transformation et la vente de macérats de bourgeons.

Visite : bâtiments de Melilotus

Pratique en Laboratoire : filtrer, flaconner, stocker

Jour 3

Théorie : propriétés et indications des bourgeons par appareil et leurs contre-indications

Pratiques : récolte de bourgeons sur le terrain, identification des stades de récolte et mise en macération

Méthodes pédagogique : Pour la théorie : présentation power point, échanges animés entre les participants
Pour la pratique : Démonstration et Exercices pratiques de reconnaissance, visite, réalisation d'une macération en labo, jeux, dégustation

Modalités d'évaluation des acquis : Les capacités acquises par chacun des stagiaires seront évaluées en continu au cours des interventions et des mises en situation et au moyen d'un questionnaire d'auto-évaluation en fin de formation. **Modalités d'évaluation de la satisfaction** : Tour de table en début et fin de formation et questionnaire écrit en fin de formation portant sur le contenu et l'organisation de la formation.

Financier(s)



INFOS et logistique

Durée de la formation 3 jours, 21h00

Date limite d'inscription 13/03/2022
(bulletin d'inscription en page 2)

Tarifs

Agriculteurs éligibles VIVEA → mobilisation du fond VIVEA(567€)

Producteurs SIMPLES non VIVEA → 95€

Autres publics : 210€ + adhésion au syndicat

Conditions d'accueil

Restauration Cuisine équipée à disposition.
Prévoir de quoi faire vos repas.

Hébergement Possibilité d'être hébergé.e sur place les nuits des 22,23 et 24 Mars (préciser sur le bulletin d'inscription en page 2) au gîte La Belle Verte en chambre de 1 à 4 personnes (15€/nuit + 5€ pour les draps si besoin).

Contact du gîte pour plus d'infos : 06 87 08 87 90

Responsable de stage :

Léa Rodier, 06 41 27 41 52 ou
secretariat@syndicat-simples.org

Animatrice de la formation sur place :

Audrey Benavent : beatrice.hamel@free.fr

Accessibilité aux personnes en situation de handicap non prévue initialement pour cette formation. Nous contacter pour évaluer la possibilité d'adaptation à votre situation.



Bulletin d'inscription

Formation pratique pour l'élaboration et la vente des macérats de bourgeons
Du 23 au 25 Mars à Chanteix (19)

A retourner par courrier avant le 13 Mars à Audrey Benavent, animatrice de la formation à l'adresse suivante : Melilotus – 117 rue Jean Carou - Le Bourg – 19330 CHANTEIX

Les demandes COMPLETES seront gérées par ordre chronologique d'arrivée. Une confirmation d'inscription vous sera adressée par mail à réception du dossier complet

Mme – M. Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : em@il :

Date de naissance (si financement VIVEA)

Adhésion au syndicat SIMPLES – Si vous n'êtes pas à jour de votre adhésion SIMPLES, merci **d'adhérer en ligne** en tant que sympathisant (20€) ou producteurs.trice sans mention SIMPLES (70€), **ou de joindre un chèque** correspondant à votre adhésion.

Coût de la formation

- Je suis éligible VIVEA : chèque de **caution de 95 € (non encaissé)**
- Je suis producteur/postulant avec mention SIMPLES et non éligible VIVEA : **95 €**
- Je suis adhérent au syndicat non éligible VIVEA , sans mention SIMPLES : **210 €**

(les chèques sont à envoyer avec ce bulletin d'inscription à l'ordre du syndicat SIMPLES)

Pièces ou Infos à fournir si financement VIVEA :

- Je cotise à la MSA depuis plus de 2 Ans → rien à fournir
- Je cotise à la MSA depuis moins de 2 Ans → Merci de fournir une Attestation de « régularité de situation au regard du fond d'assurance de formation VIVEA » délivrée par la MSA
- Je suis en démarche d'installation PPP _ 1ère année → Nous vous contacterons
- Je suis en démarche d'installation PPP _ 2 ou 3ème année → Merci de fournir une attestation de renouvellement d'éligibilité au financement VIVEA

Hébergement

- Je souhaite dormir sur place la nuit du 22/03 : 15€
- Je souhaite dormir sur place la nuit du 23/03 et 24/03 : 30€ TOTAL :€

(Chèque à envoyer avec ce bulletin d'inscription à l'ordre du syndicat SIMPLES, merci de prévoir 5€ sur place pour les draps si besoin)

- Je m'engage à participer à cette formation. En cas de désistement de force majeure, j'informerai le syndicat dès que possible.

Date et signature :